

## Positions

### en marge de la session d'automne 2021 des Chambres fédérales

#### **21.021 (CN) Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile. Initiative populaire**

**NON à l'initiative.** scienceindustries soutient les amendements que la majorité de la CPS-N propose d'apporter au contre-projet indirect du Conseil fédéral. L'exportation de matériel de guerre depuis la Suisse est déjà clairement limitée et réglementée par les bases légales actuelles. L'initiative durcit massivement la pratique helvétique en matière d'autorisation d'exportation et désavantage ainsi les entreprises suisses. Avec le contre-projet indirect du Conseil fédéral, qui a été adapté par le Conseil national, la Suisse perd une importante marge de manœuvre. Les amendements de la majorité de la CPS-N sont donc les bienvenus. Pour les pays démocratiques pratiquant un régime de contrôle des exportations comparable, des exceptions doivent également être possibles à l'avenir.

#### **21.050 (CE) Modification des arrêtés fédéraux relatifs à la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE.**

**OUI à la libération de la deuxième contribution suisse à des États membres de l'UE.** Après l'échec de l'accord-cadre institutionnel et dans l'intérêt de la Suisse en tant que pôle de recherche et d'innovation, nous demandons le déblocage rapide et inconditionnel du milliard de cohésion afin de permettre aux chercheurs de notre pays d'avoir pleinement accès aux importants programmes de l'UE.

#### **21.3966 (CN) Mo. Modernisation de l'accord de libre-échange avec la Chine**

**NON aux négociations** visant l'inclusion d'un chapitre sur le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme et du travail dans l'accord de libre-échange signé par la Chine et la Suisse. Aujourd'hui déjà, l'accord réaffirme les obligations des deux pays en tant qu'États membres de l'Organisation internationale du travail (OIT). En outre, la Suisse et la Chine mènent un dialogue bilatéral sur les droits de l'homme depuis 1991.

#### **19.076 (CN, év. CE). Loi sur le tarif des douanes. Modification (Suppression des droits de douane sur les produits industriels)**

**OUI à la suppression des droits de douane sur les produits industriels,** à la simplification de la structure tarifaire et à l'élimination de procédures douanières compliquées. La protection tarifaire de l'industrie est désormais obsolète, car les entreprises sont intégrées à des chaînes d'approvisionnement mondiales et ont besoin de l'accès le plus facile et le moins cher possible aux intrants provenant de l'étranger afin d'être compétitives sur les marchés mondiaux. La suppression des droits de douane sur les produits industriels permet à ceux-ci d'être importés en franchise de droits sans qu'il soit nécessaire de recourir à un accord de libre-échange (ALE) ou au système de préférences généralisées (SPG). L'obtention des certificats d'origine, leur contrôle et les éventuelles procédures de vérification par l'administration douanière, l'archivage des documents et le paiement de la dette douanière pure constituent des dépenses administratives que la suppression des droits industriels à l'importation éliminera. En outre, d'autres procédures compliquées (par exemple le trafic de perfectionnement) deviendront obsolètes. Les

consommateurs bénéficieront de la baisse des prix. Selon les estimations, le PIB augmenterait de 860 millions de francs par an, ce qui ferait plus que compenser la perte de recettes.

#### **20.316 (CE) Iv. ct. Neuchâtel. Pour un référendum sur l'accord de libre-échange avec le Mercosur**

**NON à cette initiative cantonale.** A propos d'une initiative cantonale similaire (19.313), le Conseil fédéral a précisé en août 2019 qu'il renoncerait à l'avenir à simplifier l'approbation des accords de libre-échange et qu'il les soumettrait au référendum facultatif. L'objectif de cette initiative 20.316 est donc déjà rempli aujourd'hui.

#### **21.3595 (CE) Mo. Permettre aux entreprises suisses de lutter à armes égales en leur garantissant la possibilité d'investir dans des entreprises chinoises (principe de réciprocité)**

**NON à la motion.** Du point de vue de scienceindustries, le Conseil fédéral s'engage aujourd'hui déjà à améliorer l'accès au marché pour les investissements suisses au niveau bilatéral, plurilatéral et multilatéral. En conséquence, l'objet de la motion est déjà satisfait.

#### **18.3315 Mo. (CE). Commerce international en ligne. Efficacité des procédures de contrôle de l'Administration fédérale des douanes**

**OUI à la motion.** scienceindustries soutient les procédures de contrôle efficaces de l'Administration fédérale des douanes. La contrefaçon de médicaments ne cause pas seulement des dommages économiques, mais met également la santé en danger. Il faut donc se féliciter de l'efficacité des contrôles, comme l'amélioration de l'efficacité des procédures douanières, notamment pour le traitement simplifié des petits envois et la confiscation des médicaments présentant un risque pour la santé. Dans le cadre du programme de transformation à plus long terme DaziT, qui vise la numérisation complète des formalités douanières, tous les processus commerciaux douaniers et non douaniers seront simplifiés et standardisés au maximum, et qui rendra les procédures de contrôle plus efficaces.

#### **21.3957 (CE) Mo. Transformation numérique dans le système de santé. Rattraper enfin notre retard!**

**OUI à la motion.** L'élaboration d'une stratégie numérique concrète et complète pour le secteur de la santé, impliquant les acteurs concernés, doit être abordée rapidement. La Suisse prend de plus en plus de retard dans ce domaine, ce qui n'est ni dans l'intérêt des patients, ni dans celui de la recherche ou du système de santé. La motion reprend des aspects essentiels à cet égard et doit donc être soutenue.

#### **18.4117 (CE) Mo. Utilise-t-on trop d'antibiotiques? Il faut éliminer les incitations pernicieuses**

**NON à la motion,** qui est inappropriée et dépassée. Elle ignore les mesures efficaces déjà prises par l'industrie des médicaments vétérinaires pour réduire la résistance aux antibiotiques, mesures qui ont fait leurs preuves. Il est important d'éviter les doublons inefficaces et d'utiliser des stratégies qui ont déjà été mises en œuvre, comme la stratégie Antibiorésistance Suisse (StAR).

#### **17.453 (CN) Iv. pa. Décisions de l'OFSP concernant la liste des spécialités. Droit de recours des assureurs.**

**NON à cette initiative.** L'OFSP fixe les prix des médicaments et protège les intérêts des assurés. Un droit de recours pour les caisses d'assurance maladie n'apporterait aucune valeur ajoutée, mais seulement une charge de recours avec des dépenses inutiles de toutes parts et des retards ou complications supplémentaires dans le traitement des patients.

#### **21.477 (CN) Iv. pa. Prolongation de l'objectif de réduction de la loi sur le CO<sub>2</sub>**

**OUI à cette initiative de la CEATE-N.** scienceindustries salue le développement d'une solution provisoire afin que des instruments temporaires importants tels que les obligations de réduction par le biais de conventions d'objectifs avec remboursement simultané de la taxe CO<sub>2</sub> puissent être maintenus sans problème.

#### **19.443 (CE, év. CN) Iv. pa. Promouvoir les énergies renouvelables de manière uniforme. Accorder une rétribution unique également pour le biogaz, la petite hydraulique, l'éolien et la géothermie**

**NON à l'lv. pa.** Ces demandes peuvent et doivent être discutées et résolues dans le cadre du processus de révision globale de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité (acte modificateur unique). C'est de cette manière seulement que la future politique énergétique de la Suisse pourra être abordée dans une évaluation globale et qu'une législation cohérente pourra être mise en place.

#### **21.049 (CN) Loi sur le génie génétique. Modification**

**NON à la prolongation du moratoire, nécessité d'une action urgente pour la réglementation des nouvelles techniques de génie génétique (NTGG).** scienceindustries est fermement opposée aux interdictions technologiques étatiques dénuées de fondement scientifique, tout comme au renouvellement du moratoire sur le génie génétique. De telles mesures bloquent des techniques de sélection importantes pour une agriculture plus durable, déconnectent la Suisse des développements internationaux et nuisent fondamentalement à la Suisse en tant que pôle d'innovation. Il est toutefois urgent d'adapter au progrès scientifique la base juridique des nouvelles techniques de génie génétique, non seulement pour l'agriculture, mais pour tous les domaines d'application. Au lieu de se focaliser sur les interdictions, il est urgent de développer des conditions cadres tournées vers la pratique et favorisant l'innovation.

#### **19.4050 (CN) Mo. Autoriser l'édition génomique, technologie qui profite à la protection de l'environnement**

**OUI à des réglementations différenciées et scientifiquement fondées pour les nouvelles techniques de génie génétique (NTGG).** La disparité entre d'une part le développement mondial rapide et la mise en œuvre, à l'échelle mondiale, de méthodes biotechnologiques modernes telles que l'édition du génome et, d'autre part, le cadre juridique obsolète de la Suisse, ne cesse de se creuser. L'incertitude juridique bloque des innovations importantes, pas seulement dans le domaine de la sélection végétale. Dans l'intérêt de la Suisse en tant que pôle de recherche et de production, le cadre légal dans le domaine du génie génétique doit être adapté en temps utile au progrès scientifique afin de permettre une réglementation différenciée et basée sur les risques effectifs. Des règles pratiques et favorables à l'innovation peuvent présenter un avantage local important pour la Suisse et ouvrir des perspectives pour une économie plus durable et plus respectueuse des ressources.

#### **21.026 (CE) Encouragement de l'innovation. Adaptations**

**OUI, avec besoin d'adaptation.** La CSEC-E a reconnu la nécessité d'étendre la marge de manœuvre et d'augmenter la flexibilité d'Innosuisse. Du point de vue de scienceindustries, la règle des 50-50 pour les contributions propres devrait être maintenue, car elle réduit l'incertitude dans les demandes de projet. Il est logique qu'une entreprise privée puisse être impliquée dans la réussite du projet en plus du partenaire universitaire, les droits sur les résultats, le financement, etc. devant être comparables pour le partenaire privé et le partenaire universitaire. Les projets d'innovation des entreprises suisses ayant un grand potentiel d'innovation devraient être financés si l'accès aux offres de financement de la Commission européenne est refusé.

#### **20.309 (CE) Iv. ct. Genève. Moratoire pour la 5G (et la 4G-plus-) Technologie en Suisse; 20.314 Iv. ct. Neuchâtel. Pour un moratoire sur l'installation des réseaux mobiles 5G millimétriques; 21.305 Iv. ct. Jura. Pour un moratoire sur l'installation des réseaux mobiles 5G millimétriques; 21.3596 po. Future utilisation des fréquences de la gamme des ondes millimétriques pour la téléphonie mobile. Impliquer les cantons.**

**NON aux initiatives cantonales et adhésion** au postulat 21.3596. Les demandes sont largement satisfaites et le po. 21.3596 pourrait servir à préciser comment toutes les bases juridiques et les instruments d'application nécessaires peuvent être mis à disposition à un stade précoce dans le cas d'une future attribution de fréquences. Les réseaux de radiocommunication mobile de cinquième génération sont d'importantes plateformes d'innovation pour la société et l'économie; ils doivent se développer dans un délai raisonnable afin que de nouveaux produits et services, ainsi que, en fin de compte, des emplois et de la valeur ajoutée puissent être créés en Suisse.

#### **19.3734 (CN) Mo. Législation sur les produits chimiques. Comblent les lacunes pour renforcer la place industrielle suisse**

**OUI à la motion.** Avec le titre et l'orientation actuels de l'annexe 1.17 de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques ORRChim, la Suisse court le risque de répéter des évolutions indésirables manifestes du droit européen sans aucune valeur ajoutée pour la population, l'environnement ou l'économie. Au lieu d'interdictions, il faut recourir dans une plus large mesure aux restrictions, y compris aux mesures de protection qui les accompagnent. Cela signifie que les entreprises ne peuvent continuer à utiliser des substances dangereuses que si les conditions d'une manipulation prudente sont garanties et que d'autres critères de protection, par exemple les limites d'émission ou les concentrations sur le lieu de travail, sont respectés de manière vérifiable.

scienceindustries est l'association économique faitière suisse du secteur chimie, pharma, sciences de la vie. Ses quelque 250 entreprises membres réalisent plus de 98% de leurs chiffres d'affaires à l'étranger et constituent la principale industrie exportatrice de notre pays, avec 51,7% de la totalité des ventes suisses à l'étranger. Elles contribuent aussi pour près de 40% aux dépenses de recherche privées de la Suisse entière.

Vos contacts à scienceindustries :

Stephan Mumenthaler, directeur  
Tél. 044 368 17 20 / stephan.mumenthaler@scienceindustries.ch

Marcel Sennhauser, directeur adj.  
Tél. 044 368 17 44 / marcel.sennhauser@scienceindustries.ch